

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 JUIN 2012**

**Délibération
n° 2012.06.082**

**Délégation de service
public pour la gestion
du centre équestre
"La Tourette" :
avenant n°3 pour un
dédommagement
pendant la réalisation
des travaux de toiture
du grand manège**

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2012

**DELIBERATION
N° 2012.06.082**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE EQUESTRE "LA TOURETTE" : AVENANT N°3 POUR UN DEDOMMAGEMENT PENDANT LA REALISATION DES TRAVAUX DE TOITURE DU GRAND MANEGE

Les travaux à réaliser sur la toiture du grand manège du centre équestre de « La Tourette » s'inscrivent dans le programme de maintenance des couvertures du centre équestre. Actuellement, le bâtiment principal est couvert de plaques amiantées non armées et vieillissantes.

La première phase du projet concerne uniquement le grand manège et prévoit le remplacement de la couverture existante par une nouvelle, en plaques fibre-ciment ondulées avec le remplacement des aérations en toiture et des plaques translucides, aux emplacements actuels.

Le coût des travaux prévu au budget principal s'élève à 225 000 € HT.

Le grand manège n'étant disponible qu'entre le 9 juillet et le 17 août 2012, cette contrainte sera imposée dans le document de consultation des entreprises avec des pénalités de retard dissuasives en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux.

Après négociation, étant donné que le présent projet est programmé en période estivale et qu'il ne nécessite pas le déménagement des écuries et le relogement des chevaux, l'association l'Etrier charentais, délégataire, accepte un dédommagement à hauteur de 1 500 € par semaine de travaux.

D'autres contraintes sont également à prendre en compte :

- Le sable du grand manège devra être protégé contre tout débris ou déchet provenant des travaux.
- Une déclaration préalable sera déposée.
- Les chapeaux des dispositifs d'aération devront être solidaires de l'ensemble.
- Le matériel divers d'éclairage et de sonorisation du grand manège devra être efficacement protégé.
- Le sens de recouvrement tiendra compte des vents dominants.
- Un coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) sera mandaté pour ce chantier.
- L'Etrier Charentais participera à l'élaboration du plan de prévention.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 10 avril 2012,

Vu l'avis favorable de la commission spécifique du 16 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre équestre « La Tourette », ayant pour objet le versement d'un dédommagement de 1 500 € par semaine à l'association l'Etrier charentais délégataire, soit un montant maximum de 9 000 € pour les 6 semaines de travaux prévus pour la réalisation de la toiture du grand manège du centre équestre.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à intervenir.

D'IMPUTER les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2012 – budget principal – chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 juin 2012	<u>Affiché le :</u> 18 juin 2012